



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Protection

Question écrite n° 66273

### Texte de la question

M Charles Ehrmann demande a Mme le ministre de l'environnement quelle suite legislative le Gouvernement donnera a la declaration universelle des droits de l'animal concernant, en particulier, la protection des animaux.

### Texte de la réponse

Reponse. - La declaration universelle des droits de l'animal etablie et adoptee par diverses associations de protection des animaux est un texte qui n'a pas fait l'objet de discussions intergouvernementales et qui n'engage pas le Gouvernement francais. Cette declaration enonce des principes ethiques parfaitement respectables mais qui ne sauraient pour autant etre imposes systematiquement a l'ensemble de la societe. Neanmoins, plusieurs des principes enonces sont largement admis et ont d'ores et deja servi de fondement a de nombreuses dispositions legislatives et reglementaires publiees depuis 1976 et qui assurent la preservation des especes animales ainsi que la protection contre les mauvais traitements des animaux domestiques ou sauvages apprivoises ou tenus en captivite, au cours de l'elevage, du transport, de l'abattage, dans les spectacles et dans le cadre de l'experimentation animale.

### Données clés

**Auteur :** [M. Ehrmann Charles](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 66273

**Rubrique :** Animaux

**Ministère interrogé :** environnement

**Ministère attributaire :** environnement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 11 janvier 1993, page 111